

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 5 AVRIL 2018

COMMUNE DE GARDANNE

Convoqué le vendredi 30 mars 2018

Président de séance : Monsieur le Maire

Secrétaire de séance : Monsieur Anthony Pontet

OBJET:

AFFECTATION DU RESULTAT DU SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES - EXERCICE 2017

| MEI Roger PRIMO Yveline LA PIANA Jean-Marc PONA Valérie BASTIDE Bernard NERINI Nathalie MENFI Joseph (dit Jear ARNAL Jocelyne PORCEDO Guy MASINI Jocelyne | | : | Procuration |
|---|--------------|--------|-------------|
| BARLANI René | | | Procuration |
| GAMECHE Samia VIRZI Antoine BUSCA-VOLLAIRE Céli BAGNIS Alain MUSSO Alice SBODIO Claude GARELLA Jean-Brice | ine | ****** | Procuration |
| MARTINEZ Karine RIGAUD Hervé | | | |
| BIGGI-CONTI Marlène . AMIC BrunoAPOTHELOZ Brigitte BALDO Antonio | | | Procuration |
| LEPOITTEVIN Clément Nombre total de conseillers Présents à la séance | : 35 : 26 | | Absent |

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal.

Conformément à la législation M4, l'affectation du résultat du Compte Administratif 2017 porte sur le seul résultat d'exécution de la section de fonctionnement, le solde de la section d'investissement fait l'objet d'un simple report au budget 2018 (reprise des résultats).

Le compte administratif 2017 (conforme au compte de gestion du Trésorier Municipal) fait apparaître un résultat excédentaire de 31 979.66 euros.

Monsieur le Maire propose de reprendre ce résultat de la façon suivante :

> 31 979,66 euros : Section d'exploitation - Compte 002 - "Résultat d'exploitation reporté"

En conséquence, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette affectation qui sera reprise au budget de l'exercice 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à la majorité, <u>Pour</u> : 26 Majorité Municipale - <u>Abstentions</u> : M. Garella (02)/M. Rigaud/Mme Apothéloz (02)/M. Baldo (02), l'adopte et le convertit en délibération,

DECIDE:

ARTICLE 1 : De reprendre le résultat excédentaire 2017 de la section d'exploitation du Compte Administratif de la Régie des pompes funèbres tel que proposé par Monsieur le Maire.

ARTICLE 2 : Que l'affectation de ce résultat sera reprise au budget 2018 comme suit :

31 979,66 euros - Compte 002 - "Résultat d'exploitation reporté"

Le Maire de Gardanne, Roger MEI

SIGNE

TRANSMISE EN SOUS/PREFECTURE LE : 1 7 AVR. 2018

AFFICHEE LE: 1 7 AVR. 2018

A/R PAR LA SOUS PREFECTURE EN DATE DU :

17 AVR. 2018